



Possibilite de payer un huissier 1€ par 1€

Par **Catseyesdu13**, le **29/05/2008** à **14:08**

bonjour,

Depuis plus d'un an, un dossier traîne dans un cabinet de contentieux, pour une affaire qui a déjà été payée il y a bientôt 10 ans.

Le précédent huissier ayant vendu son affaire, personne n'a de traces des paiements effectués.

Le dossier a donc été remis dans un autre cabinet d'huissier

Dans le cas où nous devrions rembourser cette dette, a-t-on le droit de la payer 1€ après l'autre....(j'avais entendu une histoire du même genre, et l'huissier ne pouvait pas refuser)
nous sommes dans une impasse - merci d'avance

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **19:12**

Bonsoir,

Avez-vous la capacité de prouver votre règlement ?

Cordialement,